

mère, soit celui qui a la garde de l'enfant, qui sera responsable de l'enfant et qui pourra demander sa citoyenneté. Il en sera ainsi pour un Canadien qui a perdu son droit de citoyenneté en dehors du Canada et qui reviendrait au Canada.

Dans le passé j'ai eu quelques-uns de ces cas, et j'ai constaté qu'il était très difficile pour un Canadien de réintégrer sa citoyenneté canadienne.

Avec ces amendements et ceux que j'ai pris en note alors que le ministre nous adressait la parole, ainsi que tous ceux qui sont contenus dans le bill, ce projet de loi est très acceptable, au moins en ce qui concerne notre parti, comme je l'ai constaté aussi pour tous les partis ici à la Chambre, car ce bill était attendu depuis longtemps.

En ce qui concerne les sujets britanniques, je suis heureux quand le ministre nous dit que les privilèges ne seront plus maintenus de traiter les personnes qui nous arrivent de la Grande-Bretagne, lesquelles étaient toujours favorisées quand elles arrivaient au Canada. A l'avenir elles seront considérées comme un citoyen qui vient de France, du Portugal ou d'ailleurs.

Maintenant, un point m'inquiète. Il y a quelques années je siégeais au comité de l'immigration, et je me suis rendu compte au cours de ces années qu'un sujet britannique pouvait vivre au Canada et y faire des affaires.

J'en connaissais même depuis 20 ou 25 ans qui étaient au Canada, sans jamais avoir obtenu leur droit de citoyenneté canadienne. Je n'ai pas lu le bill article par article, mais je me demande si ce cas-là existera encore, parce que je ne conçois pas que même si l'immigrant était Britannique et s'en venait au Canada pour y demeurer et y faire sa vie, sous l'ancienne loi il était libre de devenir citoyen canadien ou de demeurer sujet britannique. J'espère que cet article de la nouvelle loi supprimera l'ancien, et que ce privilège ne sera plus maintenu.

Enfin, je remercie encore une fois le ministre de nous avoir proposé ce bill C-20 et j'espère bien que, lors de l'étude en comité, s'il y a des modifications à apporter pour rendre encore davantage cette loi propre au Canada, qu'on puisse dire: Enfin nous avons une loi qui correspond au sens, à l'esprit canadien. Je crois que tous les citoyens et tous les futurs citoyens canadiens seront heureux d'être régis par cette nouvelle loi de la citoyenneté canadienne.

● (1740)

[Traduction]

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, le bill C-20 est inscrit au *Feuilleton* depuis des mois. Au début de mon intervention, je voudrais préciser très nettement qu'il contient de bonnes dispositions, je les mentionnerai brièvement. Toutefois, je devrai également indiquer ses aspects négatifs, comme il faut le faire pour toute mesure législative qui en comporte. Il incombe aux députés de l'opposition de les souligner; le débat porte ainsi sur toutes les parties du bill et l'attention du public est attirée sur tous ses aspects, en particulier sur ses conséquences.

Le bill contient plusieurs éléments positifs et la plupart des députés en ont parlé. Une fois encore le gouvernement nous présente un bill omnibus et cette fois sur la citoyenneté pour nous faire oublier d'autres choses moins agréables et une fois de plus il prétend que si nous sommes contre certaines parties ou articles du bill, nous devons le rejeter entièrement et nous traite alors de réactionnaires, d'antédiluviens ou ce que vous voudrez, mais je ne suis pas d'accord.

Citoyenneté—Loi

Le bill contient donc certains éléments positifs par exemple en ce sens qu'il accorde un traitement égal aux hommes et aux femmes. Par exemple, l'épouse ou l'époux d'un citoyen canadien qui désirent obtenir la citoyenneté seront soumis tous deux à la même période d'attente. Le père ou la mère peuvent indifféremment demander à faire enregistrer leur enfant comme citoyen canadien. La citoyenneté peut être transmise par le père ou par la mère. Je considère également comme une mesure positive le fait d'avoir réduit de 21 à 18 ans l'âge d'admissibilité pour la citoyenneté. A mon avis, ce changement aurait dû être apporté bien avant qu'on nous présente le bill C-20.

M. Baker (Grenville-Carleton): On aurait dû l'apporter dans la loi électorale.

M. Epp: C'est vrai, on aurait dû changer cela dans la loi électorale plutôt que dans la loi sur la citoyenneté. Cela vient après coup. Après avoir parlé des éléments positifs, j'aimerais vous mentionner un certain nombre de choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Je devrais peut-être manifester ma sérieuse réticence au milieu de mon discours, car les aspects négatifs de ce bill omnibus affaiblissent certainement la portée de cette mesure. Tout d'abord, considérons le ministre qui a présenté ce bill à la Chambre. A mon avis il n'a fait qu'accumuler les échecs. Il faut également tenir compte de l'attitude avec laquelle il nous présente cette loi, attitude que je ne puis accepter.

Voyons comment il s'est acquitté de certaines de ses responsabilités. Il a lancé le programme Perspectives-Jeunesse qui s'est révélé une vraie catastrophe. Ce programme lui a été retiré et confié au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Que s'est-il passé avec Radio-Canada et le genre de programmes qu'on nous a présenté sur ce réseau à la suite d'une philosophie prétendument humaniste? A mon avis, l'attitude manifestée par le ministre à cet égard sape les principes sur lesquels notre société est fondée et pourtant, lorsque vous posez des questions au ministre ou aux gens qu'il a nommés à Radio-Canada vous n'obtenez aucune réponse. Soit que nous nous heurtions à un mur de silence, soit que nous nous entendions dire par le ministre et par ses fondés de pouvoir qu'il ne faut pas parler de ces choses, dans notre régime de liberté de parole. Va pour la liberté d'expression, mais quand le gouvernement dépense les sous du contribuable, il doit être responsable de l'image qu'il projette.

Le ministre a été critiqué autant presque par les députés de son parti que par les autres, sur la question du *Time* et du *Reader's Digest*. Il affectionne l'adjectif libéral au sens général du terme, mais quant à nous, nous pouvons bien l'employer dans le sens politique pour qualifier ceux qui le poignardent dans le dos.

Qu'est-il advenu du programme de rétablissement de l'immigration? Plus tôt, il relevait du secrétaire d'État. Encore un programme qui lui a été retiré parce qu'il ne faisait pas du bon travail, sans doute. Hier, au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, nous avons demandé au ministre pourquoi ce programme avait été confié à son ministère. Parce que, nous a-t-il répondu sans ambages, tout était sens dessus dessous, qu'il fallait bien s'en occuper et que, pour cette raison, il avait dû le prendre en charge. Voilà pour le travail du ministre chargé de la citoyenneté. Et maintenant il cherche à nous impressionner avec toutes ces merveilles qu'il va réaliser.